



RN147 – aménagement de l'entrée sud-est de Poitiers CONCERTATION VOLONTAIRE DU 4 AU 31 MARS 2019

Poitiers, le 26 février 2019

L'État engage une concertation auprès du grand public sur le projet d'aménagement de la RN147. Ce projet s'inscrit dans la volonté de l'État et des collectivités de sécuriser et de fluidifier l'ensemble de la RN147 entre Limoges et Poitiers. Le projet d'aménagement de la RN147 au sud-est de Poitiers est inscrit au volet mobilité multimodale du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 pour un montant de six millions d'euros alloués aux études.

Le projet porte plus particulièrement sur la traversée de Mignaloux-Beauvoir et ses environs par la RN147. Dans ce secteur, sont mêlés à la fois trafic de transit et déplacements domicile-travail. Il en résulte pour les usagers des congestions importantes, et pour les riverains une détérioration du cadre de vie, caractérisée par des trafics parasites sur les voiries secondaires.

Dans le cadre des études sur ce projet, l'État engage une concertation volontaire auprès du grand public. Du 4 et au 31 mars 2019, usagers et riverains sont invités à prendre connaissance des études et à s'exprimer sur les objectifs de cet aménagement et sur les scénarios étudiés.

- **4 réunions publiques** permettront au public d'échanger avec les représentants de l'État :

- À **Mignaloux-Beauvoir le 13 mars** à 18h00, salle des Magnals
- À **Sèvres-Anxaumont le 19 mars** à 18h00, salle polyvalente
- À **Poitiers le 20 mars** à 18 h 00, université de droit – Bat A1 amphi 600
- À **Savigny-Lévescault le 25 mars** à 18 h 00, salle des fêtes des Grassinières

- Le **dossier de concertation** résume les études et présente les divers enjeux du projet et les six scénarios étudiés. Le public peut le consulter dans les mairies de Mignaloux-Beauvoir, Nieul-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Poitiers, Saint-Julien l'Ars, Savigny-Lévescault et Sèvres-Anxaumont.

- En ligne, le **site Internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine*** donne accès au dossier de concertation et à un formulaire d'expression pendant toute la durée de la concertation.

À l'issue de la concertation, l'État publiera un bilan de la concertation. Il annoncera ensuite si des scénarios sont retenus pour amorcer une phase d'études plus approfondies, ayant pour objet de présenter au public des tracés précis.

* www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse

Valérie COURRECH – Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84